

## ADDENDUM N° A03

**PROJET:** Réfection des plafonds suspendus et travaux d'ingénierie – École Phoenix Alternative  
1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8

**DATE :** 2025-11-13

**PROJET CSSWL° :** PI-186-24-01

**PROJET ARCH N° :** 24-945-XFA

Ce document devra faire partie intégrante des documents de soumissions.

### **PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE**

**Voir en bleu les réponses concernant quelques questions reçues pendant la période d'appel d'offres :**

- 1- J'aimerais valider si nous devons mandater un ingénieur en structure pour ces travaux puisqu'il y a déjà une firme d'ingénierie en structure dans cet appel d'offre ? **Oui, l'entrepreneur doit mandater un ingénieur en structure lors de la préparation des dessins d'atelier pour les éléments indiqués à la Note G51 de la Légende des Notes générales.**
- 2- Est-ce qu'il serait possible d'avoir les compositions des murs que nous devons r agréer tels que mentionner à la note C12 pour le projet en titre? **Nous vous référons au dernier paragraphe de la Légende des Informations générales.**
- 3- Faut-il démolir le plafond du S-9A pour le conduit de hotte de cuisine ? Le plan M701 donne cette impression. **Oui, une partie du plafond du dépôt S-9A doit être démolie pour le remplacement du conduit de la hotte de la cuisine jusqu'au mur extérieur. Le plafond doit être refermé tel qu'adjacent (plâtre sur treillis métallique et tuiles acoustiques collées) suite aux travaux. R agréer tel qu'adjacent toutes les surfaces (murs et plafond) suite aux travaux. Boucher toutes les ouvertures non utilisées et sceller contre le feu tous les percements et au pourtour des conduits.**
- 4- Concernant l'item C13, que voulez-vous dire par 'prévoir remplacer toute composante endommagée pour que le tout soit fonctionnel...' ? Les stores sont-ils actuellement tous fonctionnels ? **Si des stores ou leurs composantes sont endommagés lors des travaux, ils devront être remplacés aux frais de l'entrepreneur. Nous vous référons aussi à la Note 19 de la Légende des Conditions existantes et Notes typiques.**
- 5- Est-ce que la note D13, figurant sur le plan (1/A201) du S-1 local, nous obligeant à déplacer les mobiliers pendant les travaux, est également applicable au S-1B ? **La note D13 figurant sur le plan du local S-1 est applicable pour le local S-1 et non applicable pour le local S-1B.**
- 6- Concernant la note D31, les travaux de démolition et de réaménagement concernent-ils l'extérieur du mur ou seulement l'intérieur ? Les plans mécaniques semblent indiquer qu'il s'agit uniquement de démolition et r agréage intérieur. **À part les travaux de r agréage intérieurs à effectuer, il y a aussi des travaux extérieurs à effectuer pour la maçonnerie autour des persiennes. Nous vous référons à la note C08 de la Légende de Construction. Ce sont des travaux à effectuer même si les dimensions des nouvelles persiennes sont telles que l'existant.**

**FIN DE LA SECTION**